Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2021) **Heft:** 2320

Artikel: Boycotter Pékin 2022 ou mettre les points sur les i : les Jeux

olympiques de Pékin se profilent : l'appel au boycott est lancé contre les

atteintes aux droits de l'homme, mais la Suisse piétine

Autor: Rey, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014458

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

établi entre les réseaux sociaux et les grands éditeurs, <u>Ringier Axel Springer</u> et Tamedia étant les seuls à être vraiment concernés par ce choc de titans. Pour l'instant, le premier a pris les devants en créant <u>Upday</u>, un agrégateur de contenus installé sur les smartphones de la marque Samsung, mais qui peut être téléchargé sur n'importe quel appareil.

Le but semble être de maintenir le contrôle sur toute la chaîne de publication et d'éviter que les publicités financent Facebook. Cette fragile stratégie réussira-t-elle ? Les grandes manœuvres ne font que commencer.

Boycotter Pékin 2022 ou mettre les points sur les i

Les Jeux olympiques de Pékin se profilent. L'appel au boycott est lancé contre les atteintes aux droits de l'homme, mais la Suisse piétine

Michel Rey - 06 mars 2021 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/38553

Plus de 180 associations politiques et de défense des droits de l'homme appellent les gouvernements du monde entier à boycotter les Jeux olympiques d'hiver prévus à Pékin en 2022. Parmi les signataires, figurent le Congrès mondial ouïghour – organisation basée en Allemagne, le Réseau international pour le Tibet et WeTheHongKongers, militant pour l'autodétermination du territoire. Cependant, cette revendication plurielle ne risque pas d'être entendue surtout, peut-être, depuis que l'administration Biden a indiqué qu'elle ne suivrait pas ces appels.

Pour sa part, le Comité international olympique (CIO) estime qu'un boycott ne sert absolument à rien, sinon à nuire aux athlètes. Il a déclaré que les préoccupations formulées par les ONG proboycott ont été, et sont abordées avec le gouvernement chinois et les autorités locales.

Le ministère chinois des Affaires étrangères estime, quant à lui, «qu'il est extrêmement irresponsable de vouloir perturber ou faire obstacle aux préparatifs et à la tenue normale des Jeux olympiques pour des motifs politiques». Et les opposants savent pertinemment que Pékin s'en moque et n'hésite pas à menacer les contestataires.

Les jeux d'hiver, apanage des régimes autoritaires

Le CIO peine à trouver des pays démocratiques prêts à organiser les Jeux d'hiver. En Suisse, les citoyens des cantons de Vaud, des Grisons et du Valais les ont refusés en votations populaires. Des refus similaires ont été exprimés en Norvège, en Suède et en Allemagne. Ils ont été justifiés par deux types de doutes: les apports escomptés pour le tourisme ainsi que leur compatibilité avec un développement durable.

Pour rappel, Pékin a déjà organisé les Jeux d'été en 2016. Les jeux d'hiver de 2022 lui ont été accordés par défaut. Il ne restait, en effet, dans la course que la Chine et le Kazakhstan. Deux régimes autoritaires, donc.

Depuis plusieurs décennies, les tentatives de boycotter les Jeux olympiques sont récurrentes. C'est ainsi que trois pays européens – l'Espagne, les Pays-Bas et la Suisse – avaient renoncé à participer aux jeux de 1956 à Moscou, pour réagir à l'invasion soviétique en Hongrie quelques mois plus tôt. En 1980, à l'initiative des États-Unis, 51 pays ont boycotté les jeux de la même Moscou et les athlètes de 15 d'entre eux, dont les Suisses, ont défilé, sans leur drapeau national, derrière la seule bannière internationale du CIO.

En réponse à une <u>interpellation</u> demandant le boycott des Jeux d'hiver de Sotchi, en 2013, le Conseil fédéral avait affirmé que la Suisse exprimait ses inquiétudes au sujet des droits de l'homme lors d'entretiens bilatéraux ou dans les enceintes multilatérales. À l'invitation du gouvernement russe, le président de la Confédération et le chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports avaient officiellement représenté le pays à ces jeux.

Les JO d'hiver n'ont certainement pas le retentissement des JO d'été. Ils concernent un moins grand nombre de sports et de pays. S'ils n'intéressent pratiquement pas les pays de l'hémisphère sud, ils présentent en revanche un intérêt plus évident pour la Suisse. D'ailleurs, selon Swiss Olympic, environ 180 athlètes la représenteront à Pékin.

Boycott ou starting-block?

Le boycott ne va pas infléchir la politique intérieure chinoise, pas plus qu'il n'a provoqué des changements à l'occasion des Jeux de Pékin en 2008 – ni de Moscou en 1980. Néanmoins, la formulation de menaces de boycott permet de braquer le projecteur sur les atteintes aux droits humains et de mobiliser des acteurs qui pourraient avoir de l'influence. Ainsi la campagne de 2008 avait permis de mettre en lumière la situation au Tibet.

Les relations de la Suisse avec la Chine font débat. En matière économique, les intérêts sont capitaux. En 2013, un accord de libre-échange avec Pékin a été signé, 5,5 % des exportations helvétiques sont destinées à la Chine. Elle représente le troisième plus grand partenaire commercial du pays, après l'Union européenne et les États-Unis.

Mais la Suisse n'a pris conscience que tardivement d'une réalité: le développement économique ne conduit pas à la démocratisation escomptée. Aussi, la défense des droits de l'homme en Chine n'a-t-elle que progressivement occupé la scène médiatique et l'agenda politique (DP 2290). De nombreuses interventions parlementaires ont été déposées. Cependant, les autorités peinent à afficher clairement leur position. Elles affirment agir bilatéralement et discrètement auprès des autorités chinoises. Quant au Conseil fédéral, il répond généralement en termes strictement juridiques, se contentant d'appeler au respect du droit international.

Jusqu'à maintenant, la défense des intérêts économiques a nettement la priorité sur la défense des droits humains. Une position de plus en plus difficile à défendre avec un pays refusant les leçons et menaçant de représailles économiques ceux qui le critique.

Le Département des affaires étrangères a annoncé la publication de sa stratégie pour la Chine. Permettra-t-elle de rééquilibrer la défense des intérêts économiques et des droits humains? Une intervention parlementaire concernant la participation des athlètes suisses aux JO 2022 de Pékin, et surtout la présence des membres du gouvernement, pourrait contribuer à clarifier les relations.